TIGNES TROPHY 2017 : RÈGLEMENT

Par équipe de 3, vous allez parcourir le domaine de Tignes, qui sera parsemé d'épreuves « Spéciales » (chronométrées ou notées) et d'étapes de « Liaisons ». Ces dernières vous permettront de relier deux épreuves « Spéciale » et ne seront pas chronométrées.

Le parcours s'effectuera sur les pistes du domaine skiable de Tignes en utilisant les remontées mécaniques.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Article 1 :

Le TIGNES TROPHY est ouvert à tous les publics possédant un niveau équivalent à la classe 3 des ESF.

Article 2 :

Sont admises les disciplines suivantes :

- Ski
- Snowboard
- Télémark
- Monoski

Article 3 :

L'organisation se réserve le droit de changer de catégories certaines équipes qui ne respecteraient pas les conditions propres à chaque catégorie. L'organisation se réserve également le droit de revoir avant et pendant la course les classements ainsi que les catégories.

Rappel des catégories :

Pros :

- À partir de 2 licenciés FFS dans la même équipe
- À partir de 2 professionnels du ski (moniteurs, pisteurs) dans la même équipe
- 3 enfants inscrits en ski club FFS, quel que soit leur âge

Amateurs :

- 2 ou 3 adultes qui n'ont pas de licences FFS
- 1 adulte et 2 enfants de plus de 16 ans non licenciés
- 2 adultes et 1 enfant de plus de 16 ans non licenciés

Familles :

- 1 adulte et 2 enfants de moins de 16 ans, avec au minimum 2 personnes de la même famille

- 2 adultes et 1 enfant de moins de 16 ans, issus tous les 3 de la même famille

Article 4 :

Les enfants de moins de 18 ans sont autorisés à participer à la course sur présentation d'une décharge signée par les parents ou tuteurs lors de l'inscription.

Article 5 :

Les participants acceptent sans conditions les prises de vues (photos et vidéos) durant l'épreuve et leur exploitation.

CONDITIONS DE LA COURSE :

Article 6 :

- Le port du **casque** est obligatoire
- Le port d'un **sac rembourré** et/ou d'une protection dorsale est obligatoire.
- Un **Pack DVA** (Détecteur de Victime d'Avalanche) obligatoire pour les catégories Pro et Amateurs.
- 1 téléphone portable par équipe
- Les équipements indispensables d'une journée de ski classique sont recommandés (lunettes, bonnet, gants, crème solaire etc.)
- Un plan des pistes avec la localisation des départs des spéciales sera remis à chaque équipe lors du retrait des dossards.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Article 7 :

- ***Article 7.a : Les épreuves « Spéciales » chronométrées ou notées***
  - Chaque équipe doit se présenter au départ de chaque « Spéciale » pour se faire enregistrer.
  - Chaque « Spéciale » non réalisée par une équipe lui enlève la possibilité de récupérer les points qu'elle aurait pu accumuler sur la « Spéciale ».
  - Un candidat d'une équipe qui ne réalise pas tout ou partie de la « Spéciale » aura pour conséquence d'être placé en fin de classement sur cette « Spéciale ».
  - Chacune de ces « Spéciales » représente une configuration de course différente : soit individuelle, soit par équipe, soit par un temps, soit par une note.
  - Les obstacles sur le parcours font partie intégrante de la compétition.
  - Le passage doit être laissé à l'équipe de derrière si une situation de dépassement se présente sur les zones chronométrées.
  - Il est possible de poser une réclamation en cas de litige sur les priorités par équipe ou en cas d'obstruction évidente du passage par une autre équipe.

- ***Article 7.b : Les épreuves de « Liaisons »***
  Ces épreuves vous permettent de relier deux épreuves « Spéciales ».

  - Chaque concurrent se retrouve usager du domaine skiable et se doit de respecter les règles de bonne conduite du skieur, tout particulièrement celles concernant le contrôle de sa vitesse et de ses trajectoires.
  - Tout concurrent qui ne respectera pas ces consignes, se verra immédiatement sanctionné. L'organisation, à partir de témoignages, proposera une élimination de l'équipe.
  - D'autre part, un comportement non respectueux et anti-sportif sur l'ensemble de l'épreuve constituera un élément suffisant à l'élimination du concurrent et de son équipe.

- ***Article 7.c : Barrières – Horaires***
  Toute équipe qui se présentera au départ d'une « Spéciale » après 15h30, ne sera pas chronométrée.

- ***Article 7.d : Ravitaillement***
  Une étape de ravitaillement sera installée au rond-point des pistes du Val Claret (au niveau des activités Water Slide et Airbag). Ce ravitaillement sera alimenté toute la journée avec des croziflettes et des soupes, dès 11h30.

- ***Article 7.e : Comportement***
  Les personnes qui feront preuve d'agressivité et/ou auront un comportement désobligeant envers toute personne de l'organisation verront leur équipe disqualifiée d'office.

Article 8 :

L'abandon d'une équipe est constaté quand celle-ci le précise à un membre de l'organisation, soit au départ ou à l'arrivée d'une « Spéciale ».

Article 9 **:**

Les équipes qui souhaitent abandonner les épreuves avant la fin sont priées d'en avertir l'organisation.

Article 10 :

Le cumul de l'ensemble des temps ou notes des « Spéciales » de chaque équipe fera l'objet de plusieurs classements :

- Classement pros
- Classement amateurs
- Classement familles

Article 11 :

Chaque skieur doit réaliser la totalité du parcours avec l'ensemble de son équipement, en cas de casse du matériel, il est autorisé à faire constater la casse auprès des membres de l'organisation et à changer de matériel.

L'organisation se réserve le droit de vérifier le matériel et d'éliminer toute personne ne souhaitant pas se soumettre à cette vérification. Un contrôle du matériel sera effectué au départ de la compétition.

ANNULATION :

Article 14 :

En fonction des conditions météorologiques et de sécurité, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Il n'y a aucun report possible de cette manifestation.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Article 15 :

Le retrait des dossards s'effectuera à partir du samedi 15 avril 2017 de 17h à 20h30 à Tignespace.

Et le dimanche 16 avril 2017 de 8h30 à 9h30 en face des caisses de la STGM de la Grande Motte à Tignes Val Claret.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Article 15 :

Le droit d'inscription aux épreuves du Tignes Trophy est de 10€ par personne, soit un total de 30€ par équipe.

Un pack Forfait Ski Journée domaine skiable de Tignes + inscription au Tignes Trophy est proposé au tarif préférentiel de 42€ par personne. Cette offre est valable jusqu'au 14 avril 2017 à 12h00.

Article 16 :

Les inscriptions en ligne devront **être entièrement complétées et payées par carte bancaire sur le site internet** : https://www.engage-sports.com/tignes-trophy-2017/

Article 17 :

Le jour de l'épreuve, chaque participant devra avoir en sa possession:

- 1 forfait Ski Journée domaine skiable de Tignes par personne
- 1 attestation d'assurance couvrant la garantie individuelle accidents
- 1 certificat médical de « non contre-indication aux pratiques sportives de compétition »

- 1 décharge signée par les parents ou tuteurs pour les participants de moins de 18 ans (cf. Article 4)